

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accueil des demandeurs d'asile en Europe

Bruxelles, 13 février 2014

Les bonnes pratiques du modèle d'accueil belge

Le Réseau Européen des Migrations vient de publier une synthèse sur l'organisation de l'accueil des demandeurs d'asile dans l'Union européenne. La Belgique se distingue.

L'étude propose un aperçu de l'organisation de l'accueil pour demandeurs d'asile dans 23 États membres et la Norvège. Elle identifie les différences et les similitudes entre les pays, mais également les bonnes pratiques qui permettent d'assurer un accueil de qualité, efficace et flexible. Fedasil a apporté sa contribution au volet belge du rapport.

La Belgique est plusieurs fois citée en tant qu'exemple pour les autres Etats membres.

L'accueil des demandeurs d'asile les plus **vulnérables** (mineurs étrangers non accompagnés, filles-mères, cas médicaux, etc) et l'accompagnement ciblé sont considérés comme de bonnes pratiques, de même que l'**évaluation individuelle** prévue pour chaque demandeur d'asile après 30 jours de séjour dans le réseau d'accueil.

D'autres bonnes pratiques belges ont également été relevées dans le rapport:

- La gestion de l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique est considéré comme faisant partie d'un **processus plus large**. Ainsi, en période de saturation du réseau d'accueil comme c'était le cas il y a quelques années, la Belgique a privilégié une approche globale en limitant les arrivées, augmentant les moyens des instances d'asile afin d'accélérer la procédure d'asile et diminuer la durée de séjour, et en encourageant le retour volontaire des migrants.
- Fedasil a mis en place un **monitoring** qui lui permet de suivre l'évolution des arrivées de demandeurs d'asile, désigner les places d'accueil et déterminer le nombre de places nécessaires à plus long terme.
- La Belgique dispose de places d'accueil de réserve, opérationnelles en cas d'arrivées soudaines de demandeurs d'asile et permettant une meilleure **flexibilité** du réseau

D'une manière générale, le rapport montre que l'accueil des demandeurs d'asile varie fortement d'un pays à l'autre. La plupart des systèmes d'accueil (dont celui de la Belgique) ont été soumis à une forte pression entre 2008 et 2012/2013 suite à une hausse soudaine et/ou importante de demandeurs d'asile.

La synthèse européenne et le rapport sur la Belgique sont disponibles en anglais sur le site: www.emnbelgium.be
Les rapports sur les autres Etats membres sont disponibles sur le site de la [Commission européenne](http://www.emnbelgium.be).

Le Réseau Européen des Migrations (European Migration Network - EMN) est coordonné par la Commission européenne en coopération avec des points de contact établis dans les États membres. L'objectif du Réseau est de fournir des informations fiables, objectives, comparables et à jour dans les domaines des migrations et de l'asile afin d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions en la matière. www.emnbelgium.be

CONTACTS PRESSE

Mieke Candaele, Directrice Communication, mieke.candaele@fedasil.be, T 02 213 44 15